



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

11.07.2025

**Titre du projet du marché:**

11103 ANTHROPOLE – RÉNOVATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES - Architecte

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#19592

**N° de la publication SIMAP:**

#19592-01

**Date de publication SIMAP:**

09.07.2025

**Adjudicateur:**

ETAT DE VAUD – COPIL DES CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES, P.A. UNIL –  
Unibat, Ferme de la Mouline, CH - 1015 Lausanne

**Organisateur:**

cbl architectes sàrl, Av. Vinet 25, 1004 Lausanne, +41 21 683 20 00, info@cbl-architectes.ch

**Inscription:**

-

**Visite:**

17/07/2025 à 8h00. Inscription obligatoire jusqu'au 16/07/2025 à 16h00 par email.

**Questions:**

21/07/2025 via SIMAP.ch

**Rendu documents:**

22/08/2025. Le cachet postal fait foi.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

Mandat d'architecture

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Appel d'offres en procédure ouverte concernant les prestations d'architecte, selon RPH SIA 102 (2020) pour les phases partielles 32 « Projet de l'ouvrage » à 53 « Mise en service, achèvement » portant sur le projet de rénovation énergétique des installations techniques du bâtiment Anthropole situé sur le campus de l'université de Lausanne (UNIL).

Le projet sera développé dans son ensemble (étapes 1 et 2) jusqu'à l'obtention du permis de construire soit jusqu'à l'achèvement de la phase partielle SIA 33. Afin de s'adapter au budget actuellement disponible, les phases suivantes porteront uniquement sur la première étape des travaux.

**Communauté de mandataires:**

Non admise.

**Sous-traitance:**

Admise uniquement pour la direction des travaux.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

Membres :

- Mme Chiara De Salvo, Architecte / Cheffe de projet / UNIL-UNIBAT;
- M. Stéphane Blanc, Ingénieur / UNIL-UNIBAT;
- M. Clemens Blum, Architecte / Organisateur de la procédure / cbl architectes sàrl;

Suppléants :

- Mme Carole Ascensi, Ingénieure / UNIL-UNIBAT;
- M. David Stanek, Architecte / Organisateur de la procédure / cbl architectes sàrl;

**Conditions de participation:**

L'adjudicateur ne prendra en considération que les offres qui respectent les conditions de participation, à savoir les offres qui :

- sont arrivées signées et datées dans le délai imposé, dans la forme et à l'adresse fixée;
- sont accompagnées des attestations, preuves et documents demandés par l'adjudicateur;
- sont présentées dans une des langues exigées par l'adjudicateur;
- sont remplies selon les indications de l'adjudicateur;

- si le marché est soumis aux Accords internationaux, proviennent d'un soumissionnaire dont le siège social se trouve dans un pays qui offre la pleine réciprocité aux entreprises et bureaux suisses en matière d'accès à leurs marchés publics;

**Critères d'aptitude:**

- Être établi en Suisse ou dans un État signataire des Accords internationaux
- Répondre à l'une des deux conditions suivantes :
  - Être titulaire d'un diplôme d'architecte délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger jugé équivalent\*.
  - Être inscrit au Registre suisse des architectes au niveau A ou B uniquement

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1. Prix - pondération 30%;
  - 1.1 Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges - pondération 25%;
  - 1.2 Crédibilité et adéquation du nombre d'heures - pondération 5%;
2. Organisation pour l'exécution du marché - pondération 30%
  - 2.1 Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché - pondération 10%
  - 2.2 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché - pondération 10%;
  - 2.3 Qualifications des personnes- clés désignées pour l'exécution du marché - pondération 10%;
3. Qualités techniques de l'offre - pondération 20%;
  - 3.1 Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter - pondération 20%;
4. Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire - pondération 10%;
  - 4.1 Organisation qualité du candidat ou du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client - pondération 2%;
  - 4.2 Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés du candidat ou soumissionnaire - pondération 5%;
  - 4.3 Contribution du candidat ou soumissionnaire au développement durable - pondération 3%;
5. Références du candidat ou du soumissionnaire - pondération 10%;
  - 5.1 Références de services liés à la construction - pondération 10%;

**Indemnités / prix:**

Aucune pour le remise d'une offre.

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises;
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée;
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables;
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019);
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués;
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués;
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres;
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022);
- Les délais sont corrects;
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022);
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes;
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022);

## Manques de l'appel d'offres:

-

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes